



Compte-rendu de réunion COMITE EOLIEN DE CINTEGABELLE

Date : Mardi 13 décembre 2016 – 18H/20H

Lieu : Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège à Auterive – salle du Conseil Communautaire

Participants présents :

ALAUZY Gisèle, Mairie de Cintegabelle
ARND Alexandre, Mairie de Lissac
BESNARD Simon, Futures Energies
BLANC Loïc, Citoyen
BUZZI Thomas, Nature Midi Pyrénées
CALDERON Jean Claude, Syndicat Initiative Cintegabelle
CAZAU Patrice, Agriculteur
CHADROU Sylvie, Citoyenne
CHARPE Sophie, Citoyenne
DAGUERRE Claude, Citoyen
EYCHENNE Christophe, Association Cantonale de valorisation agricole
FRANC Alex, Collectif «Les énergies d'Aganaguès »
GAUJARD Arnaud, Fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
HARAUD Julien, citoyen
HEBERT Olivier, Hers Ariège Environnement
JORDI Johanna, ENGIE Futures Energies
LAGARDE Bernard, Mairie de Cintegabelle
LE LOSTEC Martine, Mairie de St Quirc
MARTY Benoît, PETR Sud Toulousain
NEMETH Lise, Mairie de Cintegabelle
REMY Jean Louis, Mairie de Cintegabelle
SARTORI Philippe, Mairie de Cintegabelle

Excusés :

ALABERT Jacques, SCoT Vallée de l'Ariège
CAPBLANQUET Gérard, PETR Sud Toulousain
FABRE Pierre, ARTERIS
IGLESIAS Caroline, Syndicat Initiative Cintegabelle
LAJUDIE Guillaume, Nature Midi-Pyrénées
MARETTE Louis, SCoT Vallée de l'Ariège
RAYNAUD Vincent, CEMEX
REPIQUET Jean, Citoyen
VINCINI Sébastien, Mairie de Cintegabelle

Documents distribués en séance : néant

Tous les documents présentés lors des réunions du Comité Eolien (compte-rendu, présentations) sont disponibles dans la Dropbox :

<https://www.dropbox.com/home/comit%C3%A9%20%C3%A9olien#>

Christophe Xerri, Président du Comité, ouvre la séance à 18h00.

Il rappelle l'ordre du jour :

- adoption du relevé de séance de la réunion du 28 septembre ;
- points complémentaires sur l'état des lieux acoustique présenté le 28 septembre (questions/réponses);
- propositions des membres du comité sur les modalités d'information et de diffusion des travaux du comité auprès de la population;
- présentation du collectif de citoyens « Les énergies d'Aganaguès »
- adoption de l'ordre du jour de la prochaine réunion ;

et demande si des participants souhaitent aborder des questions diverses.

En l'absence de demandes particulières la réunion débute avec le premier point inscrit à l'ordre du jour.

1 – Examen et validation du compte-rendu de la précédente réunion du comité éolien.

Aucune demande de modification n'est formulée, le compte rendu est donc adopté.

2 – Points complémentaires sur l'état des lieux acoustique présenté le 28 septembre (questions/réponses);

J.L. Remy avait demandé à inscrire deux points très précis à l'ordre du jour de cette réunion :

- 1) est-ce que l'état initial acoustique a révélé sur d'autres projets, des impossibilités d'implantation pour non-respect des normes imposées par le législateur ?
- 2) serait-il possible de disposer de modélisations d'impacts acoustiques dans des zones de coteaux, comme celles du secteur de Calmont, qui sont des zones calmes, par rapport à la zone de Cintegabelle, secteur de plaine soumise à des nuisances sonores.

Réponses apportées par Futures Energies :

1) L'état initial acoustique peut révéler des sensibilités acoustiques qui nécessitent la mise en place de plan de gestion acoustique (plan de bridage, modes de fonctionnement réduit, arrêt,...). Ces plans, parfois très restrictifs, et couplés à d'autres paramètres (la ressource en vent, un bridage lié à la biodiversité,...) peuvent impacter le projet, nuire à sa rentabilité et justifier son abandon. Mais à l'heure actuelle Futures Energies n'a pas connaissance de projet qui aurait été abandonné pour incompatibilité acoustique.

2°) La question de l'emplacement des éoliennes à Cintegabelle ne se pose pas puisque les études présentées lors des réunions précédentes ont montré l'absence d'emplacement suffisant pour un projet éolien sur les coteaux.

Pour comparer un projet en plaine ou dans les coteaux: on note que pour une même vitesse de vent au niveau de l'éolienne, la vitesse de vent au niveau des habitations situées sous le vent en contrebas sera plus faible qu'en plaine. Les niveaux de bruit résiduels (bruit de fond) seront donc plus faibles en contrebas des coteaux qu'en plaine. La sensibilité acoustique sera donc plus élevée en zone de coteaux. Tout en s'assurant du respect de la réglementation la perception acoustique du parc serait donc plus importante dans les coteaux.

3 -Propositions des membres du comité sur les modalités d'information et de diffusion des travaux du comité auprès de la population.

O. Hebert souhaite une concertation la plus large possible, qui associe les communes limitrophes et le département de l'Ariège. La communication doit être très concrète (des photomontages, des maquettes...) pour permettre aux gens de se rendre compte des impacts des installations.

L. Nemeth indique que depuis le lancement de la démarche, tous les travaux relatifs au projet éolien sont disponibles et accessibles sur le site de la mairie de Cintegabelle. Elle souligne que les autres communes peuvent faire de même.

B. Lagarde estime que la communication doit être faite par le promoteur du projet qui dispose certainement de techniques adaptées. L'information doit être transmise à l'échelle de tout le territoire concerné ; elle doit être complète et en même temps contradictoire. Dans le cadre de la concertation, au-delà des propos du promoteur, les personnes qui ont une vision différente doivent pouvoir l'exprimer. Chacun doit pouvoir se faire une opinion en toute liberté et in fine il appartient aux citoyens de déterminer si le projet doit aboutir.

C. Xerri rappelle que les échanges en cours doivent porter sur les besoins identifiés en termes de communication et d'information, et de propositions d'actions.

B. Lagarde propose des soirées d'informations, l'organisation de visites de sites.

C. Daguerre rappelle que le comité éolien est une représentation citoyenne. L'information fait partie de ses missions aussi il doit communiquer auprès des citoyens sur la base des éléments dont il dispose pour aider les habitants à se positionner. L'information des citoyens est de la responsabilité de chaque membre.

O. Hebert émet des doutes sur ce dernier point et s'interroge sur l'impact de ce type d'information sur la population. Il estime que des événements marquants sont indispensables et doivent être organisés avec le porteur de projets : soirées grand public, débats contradictoires.

C. Xerri demande à Monsieur HEBERT le nombre d'adhérents de l'association Hers Ariège Environnement. O. Hébert indique environ 150 adhérents.

L'association a déjà organisé des réunions publiques qui ont réuni 200 personnes environ ; le comité éolien pourrait organiser ce type de manifestation.

C. Xerri demande à L. Nemeth et à O. Hébert s'ils savent combien de personnes consultent leurs sites internet respectifs. Réponses par la négative.

S. Besnard rappelle que sa société ayant été critiquée pour sa communication, elle attend des propositions du Comité éolien et sera attentive aux propositions qui y seront émises.

S. Besnard pense que la mise à disposition d'informations sur le site internet n'est pas suffisante car elle ne permet pas les échanges et les informations ne sont pas forcément lues. Il évoque la possibilité d'organiser des permanences. Futures Energies n'est pas favorable aux réunions publiques. Des retours d'expériences montrent que les opposants sont souvent majoritaires lors de ces débats et que la transmission d'informations objectives et neutres y est difficile. C'est pourquoi Futures Energies privilégie les permanences. La mise à disposition d'outils qui favorisent les échanges et débats contradictoires lors de ces permanences est à étudier.

L. Blanc se dit favorable à cette proposition et suggère de tenir les permanences sur un lieu potentiel d'implantation et d'éviter un lieu institutionnel. Il indique que le collectif d'Aganaguès tiendra une permanence en Ariège, sur la commune de Saint-Quirc, au lieu-dit Le Vernou

B Lagarde propose de communiquer sur la base d'un projet avancé : nombre d'éoliennes défini, lieu d'implantation.

En résumé, 3 points ressortent des échanges :

- le public cible : le territoire de Cintegabelle ou au-delà (communes limitrophes) ? et à qui on s'adresse ?
- le contenu du message (en lien avec la cible et le phasage)
- le phasage : en fonction de l'état d'avancement du projet la communication sera différente.

La législation ne donne pas d'indications à ce sujet et la communication se limite à la phase d'enquête publique. S. Besnard précise qu'une réforme est prévue pour le 1^{er} janvier 2017 et obligera les porteurs de projet à une phase dite de « concertation préalable ». A une demande de précisions de C. Xerri, S. Besnard précise que la réglementation prévoira une phase de concertation, d'une durée variant entre 15 jours et 3 mois, avec des possibilités pour les habitants de consulter les informations en mairies. Autrement dit, rien de plus que ce qui est déjà fait.

C. Xerri interroge les participants sur la méthodologie de travail à mettre en place pour donner suite à ces premières réflexions.

O. Hebert propose de constituer une commission qui travaille sur le sujet.

Cette proposition est retenue. Ce groupe de travail sera chargé de formuler des propositions de communication efficace mais n'a pas vocation à avoir un rôle décisionnel. Plusieurs participants se positionnent pour intégrer ce groupe de travail qui doit néanmoins être limité en nombre pour pouvoir travailler efficacement.

Il est retenu la constitution suivante pour le groupe de travail « communication » :

- O. Hebert, Hers Ariège Environnement
- J. Haraud, citoyen habitant
- L. Nemeth, mairie de Cintegabelle
- J. Jordi, Future Energies
- C. Daguerre, citoyen
- B. Lagarde, mairie de Cintegabelle

Ce groupe aura pour mission de formuler des propositions sur les points suivants :

- le public cible,
- le calendrier / le phasage,
- le contenu,
- les outils de diffusion,
- le budget.

En termes de calendrier, la prochaine réunion du comité éolien étant prévue en mars les propositions du groupe de travail seront présentées à cette réunion.

4 - Présentation du collectif de citoyens «Les énergies d'Aganaguès»

par Loïc Blanc et Alex Franc.

Cf présentation dans la Dropbox

Séance de questions

J. Haraud demande ce que deviennent les éoliennes au terme de 20 ans d'exploitation.

L. Blanc expose deux possibilités : le démontage des éoliennes ou « la mise à jour » pour qu'elles continuent de produire. Au terme de 20 ans le seuil de rentabilité est atteint mais le coût de maintenance est augmenté du fait de la vétusté des équipements.

B. Lagarde demande comment circonscrire les participants à ce projet de territoire ?

L. Blanc indique que des participants extérieurs au territoire peuvent adhérer au projet mais ils ne sont pas associés à la gouvernance, ils intègrent les 49% d'investisseurs extérieurs sur les 30% de fonds propres (les 51% étant constitué par les citoyens habitants).

B. Lagarde : est-ce que le projet porté par « Les énergies d'Aganaguès » constitue une alternative au projet porté par Futures Energies ? peut-on parler de concurrence entre les deux projets ?

L. Blanc confirme que ce projet peut être considéré comme un deuxième projet possible, associé à d'autres études et qui intègre de nouvelles composantes que le promoteur pourrait prendre en compte. Les discussions sont ouvertes pour envisager la mise en œuvre d'un projet commun mais cela va impliquer un changement des attentes et des ambitions.

S. Besnard indique que Futures Energies a eu l'occasion d'échanger à ce sujet avec le collectif et se dit favorable à l'intégration de ce projet citoyen. Depuis de nombreuses années, Futures Energies est fortement impliqué dans la mobilisation citoyenne et les financements participatifs, y compris dans des montages où l'entreprise est minoritaire.

L. Nemeth pose deux questions :

Quel est le périmètre du niveau « local » dans la définition des 51% d'investissements locaux citoyens ?

Le projet citoyen fait appel à un financement local, pour une production locale ; mais à quelle échéance une distribution locale serait-elle envisageable ?

L. Blanc précise que la notion de périmètre local renvoie à toutes les communes du territoire parties prenantes, y compris les communes limitrophes, qui voudraient participer. L'intérêt de ce type de projet est de travailler avec les collectivités (communes, pays, communautés de communes...) et les institutions au plus près du territoire et hors limites administratives.

Concernant l'investissement local, il existe une part d'incertitude puisque le niveau de financement n'est pas connu mais l'expérience montre que cela est possible.

Enfin concernant la distribution, L. Blanc rappelle que le réseau de distribution appartient aux communes et qu'il est donc difficile d'intervenir. Par contre, pour ce qui est de la fourniture locale, cela devrait être possible dans les 10 ans.

C. Daguerre demande à disposer des éléments factuels sur les échanges entre le collectif et Futures Energies pour alimenter les travaux et réflexions du groupe Communication.

A. Franc précise que le projet n'a pas encore été présenté à toutes les communes et sollicite les membres du comité éolien pour une présentation et un débat au sein de tous les conseils municipaux.

C. Xerri demande comment est accueilli ce type de projets par rapport aux projets « des grands groupes ».

L. Blanc confirme que les projets citoyens sont accueillis différemment car ces projets ne sont pas imposés. Le fait d'associer et d'impliquer les citoyens dans le projet le rend concret et facilite son acceptation.

Il existe toujours des oppositions idéologiques: « moche », « tue les chauves-souris », « fait du bruit », « ça coûte cher »... mais elles sont les mêmes pour tous les projets.

Ces projets sont des engagements importants pour le territoire et il est indispensable que les collectivités se positionnent politiquement ; l'acceptabilité en sera renforcée si les collectivités se positionnent comme parties prenantes.

C. Xerri demande à l'association combien d'adhérents en sont membres. L. Blanc indique que pour l'instant, l'association est constituée d'une dizaine de membres fondateurs mais qu'elle est en train de s'ouvrir plus largement.

JL. Remy évoque l'excellence de l'hydroélectricité en Ariège, avec des communes qui fonctionnent en régie pour l'alimentation et la distribution, et suggère de s'en inspirer pour la distribution.

L. Blanc précise que c'est une ELD (Entreprise Locale de Distribution) et qu'il en existe plusieurs au niveau national.

3 - Ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine réunion se tiendra en mars avec l'ordre du jour suivant :

- Restitution des travaux du groupe Communication : propositions d'actions (un(e) intervenant(e)).
- Présentation du profil énergétique du territoire Sud Toulousain (B. Marty du PETR Sud Toulousain).
- Présentation de Hers Ariège Environnement et point de vue sur le projet éolien de Cintegabelle (O. Hebert + C. Cambus, membre de l'association).

B. Lagarde demande qu'un point état d'avancement des travaux soit réalisé par le porteur de projet.

Il est retenu le principe de dédier 15 minutes par réunion à des points d'actualités sur les travaux et réflexions en cours en lien avec le projet

Futures Energies informe de son changement de nom : ENGIE GREEN depuis le 1^{er} décembre 2016

La séance est levée à 19H45.